

2017_CT2_141

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association EVOLIO pour l'année 2017

Le 23 mars 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tino Rossi aux Pennes-Mirabeau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 mars 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy - AMEN Mireille – AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François - DAGORNE Robert – DELAVET Christian - DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGÉAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger - LAFON Henri – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud - MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BARRET Guy – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à MERCIER Arnaud – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CALAFAT Roxane - de SAINTDO Philippe donne pouvoir à TALASSINOS Luc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à GERARD Jacky – LAGIER Robert donne pouvoir à DELAVET Christian – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - LHEN Hélène donne pouvoir à GOUIRAND Daniel – MALAUZAT Irène donne pouvoir à TAULAN Francis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger - MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – TERME Françoise donne pouvoir à SUSINI Jules – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte - GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique - YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_141-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Collecte et traitement des déchets

■ Séance du 23 mars 2017

06_3_05

■ Attribution d'une subvention à l'association EVOLIO pour l'année 2017

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La prévention est une priorité dans la chaîne de gestion des déchets.

Les structures de réemploi « ressourceries » sont des acteurs performants de cette politique et la Communauté du Pays d'Aix a décidé de favoriser leur émergence en mettant en place un fond de subvention spécifique et une convention cadre.

Cette convention cadre a été décidée au Bureau Communautaire du 26 septembre 2013, ajustée par délibération des Bureaux Communautaires du 10 juillet et du 29 octobre 2015 et enfin modifiée par délibération du Conseil de Territoire du 23 mars 2017.

La convention cadre a été signée avec l'association EVOLIO, pour une durée de cinq ans.

Pour l'année 2016/2017 (novembre à octobre), l'association EVOLIO a sollicité le Territoire du Pays d'Aix (CT2), pour le versement d'une subvention de 7 000 € estimée sur la base des tonnages prévisionnels 2017, réemployés et valorisés.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_141-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande de subvention qui présente les caractéristiques suivantes :

| N° GU | Manifestation Action | Association | Domaine d'activités | Subvention N-1 | Budget global de l'action | Subvention sollicitée | Subvention proposée par la commission thématique | Convention d'objectifs Oui/non |
|------------|----------------------|-------------|---------------------|----------------|---------------------------|-----------------------|--|--------------------------------|
| 2017-00535 | Ressourceries | EVOLIO | Insertion | 7 000€ | € | 7 000€ | 7 000 € | oui |

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération 2013_B433 du Bureau communautaire de la CPA du 26 septembre 2013 approuvant la création d'un fonds de subvention à destination des structures de réemploi positionnées sur le territoire de l'ex Communauté du Pays d'Aix ;
- La délibération 2015_B367 du Bureau communautaire de la CPA du 10 juillet 2015 approuvant l'évolution du dispositif d'aides aux structures de réemploi positionnées sur le territoire de l'ex Communauté du Pays d'Aix ;
- La délibération 2015_B545 du Bureau communautaire de la CPA du 29 octobre 2015 approuvant l'établissement d'une convention d'objectifs ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération du Conseil de Territoire du 23 mars 2017 approuvant l'évolution de la convention cadre du dispositif d'aides aux ressourceries positionnées sur le territoire de l'ex Communauté du Pays d'Aix ;
- L'avis de la commission de Territoire Environnement et Déchets du 1^{er} Mars 2017

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_141-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture : |
|---|

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'association EVOLIO de 7 000 € pour l'année 2017 (période de novembre 2016 à octobre 2017)

Article 2

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer la convention et toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Article 3

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget annexe du SPED du Territoire du Pays d'Aix, fonction 812 nature 6574.

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_141-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture : |
|---|

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association EVOLIO pour l'année 2017

Vote sur le rapport

| | |
|------------------------------|----|
| Inscrits | 91 |
| Votants | 76 |
| Abstentions | 0 |
| Blancs et nuls | 0 |
| Suffrages exprimés | 76 |
| Majorité absolue | 39 |
| Pour | 76 |
| Contre | 0 |
| Ne prennent pas part au vote | 0 |

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le

29 MARS 2017

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_141-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture : |
|---|